



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 11 RUE JEAN JAURÈS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la demande écrite de l'entreprise LENOE David en date du 5 juin 2025, pour des travaux d'urgence de réparation de gouttières sur l'immeuble sis 11, rue Jean Jaurès à Pont-Audemer,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux d'urgence cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise LENOE David est autorisée à fermer la rue Jean Jaurès à Pont-Audemer, afin d'intervenir avec une échelle pour une réparation de gouttières sur l'immeuble 11, rue Jean Jaurès **le dimanche 15 juin 2025, de 9 heures à 13 heures.**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et les déviations pour les piétons et les automobilistes.

Article 3 : **L'entreprise LENOE David devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public afin de le restituer propre à la fin du chantier.**

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise LENOE David, le SMUR et les Sapeurs Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 13 juin 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires
générales


Christophe CANTELOUP